



DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE (37)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 1^{er} AVRIL 2025

CONVOCATION

Date : 19/03/2025

Envoi le : 26/03/2025

Publication le : 26/03/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 1^{er} avril à 20h30 le Conseil Municipal de LUYNES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Fêtes de LUYNES, sous la Présidence de Monsieur Bertrand RITOURET Maire en exercice.

Nombre de conseillers

En exercice : 29

Présents : 23

Absents : 06

Pouvoirs : 05

Votants : 26

Etaient présents :

Adjoints :

Mesdames Danièle HOUDU, Sylviane FORTUN, Christine MÉNORET,
Messieurs Alain SELLIER, Éric VERHILLE, Michel HIRTZ, Gilles FERRAND.

Conseillers municipaux :

Mesdames Danielle PLOQUIN, Sophie BORÉ, Claire CARTIER, Aurélie LERICHE, Lyn FAIPOUX, Florence MÉTIVIER,
Messieurs Daniel PERRICHOT, Jean-Marc CHATEAU, Olivier DOUSSET, Antoine MAQUIN, Pascal NOYAU, Yoann LAFAUX, Mikaël TOST, Éric GUILMET, François BOUGAULT,

Absents excusés :

Mesdames Odile RITOURET, Hélène ODENT, Renata MOREIRA ROCHA,
Messieurs Pascal ARRAGAIN, Erick MORCHOISNE, Michel THUSSEAUD.

Absents :

Madame /
Monsieur /

Excusés, avaient donné pouvoir :

Madame Odile RITOURET avait donné pouvoir à Madame Sylviane FORTUN.

Monsieur Pascal ARRAGAIN avait donné pouvoir à Monsieur Olivier DOUSSET.

Madame Hélène ODENT avait donné pouvoir à Monsieur Michel HIRTZ.

Madame Renata MOREIRA ROCHA avait donné pouvoir à Monsieur Gilles FERRAND.

Monsieur Erick MORCHOISNE avait donné pouvoir à Monsieur Antoine MAQUIN.

Secrétaire de séance :

Madame Sylviane FORTUN



Envoyé en préfecture le 03/04/2025

Reçu en préfecture le 03/04/2025

Publié le

ID : 037-213701394-20250401-DEL_01042025_10-DE



Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre du budget 2025, la somme de 112 383 € a été inscrite à l'article 65748 « Subventions de fonctionnement autres personnes de droit privé ».

Cette somme prévisionnelle est répartie de la manière suivante :

- 6 713 € au titre du PACT Culturel, à reverser aux associations bénéficiaires.
- 105 670 € à affecter aux associations et aux écoles (projets pédagogiques / voyages scolaires) et établissements (MFR / CFA) qui accueillent des enfants Luynois (base de 45€/enfant).

Il convient au Conseil Municipal de délibérer sur l'affectation de cette somme de 112 383 €.

Monsieur le Maire précise que les propositions de répartitions émanent du travail des différentes commissions municipales qui ont examiné les dossiers de demandes de subventions reçues des associations (Commission CASA, Commissions Enfance Jeunesse et Commission des Finances).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 1 ABSTENTION et 25 voix POUR (deux élus (Mme FORTUN et Mme MÉNORET) ne prennent pas part au vote du fait qu'ils sont membres d'une association bénéficiant d'une subvention municipale) :

DÉCIDE l'attribution des subventions suivantes au titre de l'année 2025 :

ASSOCIATION SPORTIVE LUYNOSISE (ASL)	43 050 €
ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE	300 €
ASSOCIATION REVES ET AVENTURES SUBAQUATIQUES (ARAS)	300 €
LE TEMPS DE VIVRE	400 €
ASSOCIATION MUSICALE DE LUYNES (AML)	30 700 €
ASSOCIATION CULTURELLE LUYNOSISE (ACL)	3 600 €
VAL LUYNES EVENEMENTS	2 400 €
RADIO FREQUENCE LUYNES	8 500 €
APPEL SAINTE GENEVIEVE	400 €
PROJETS PEDAGOGIQUES ÉCOLES VOYAGES SCOLAIRES FIN D'ANNEE	8 815 €
MAISON FAMILIALE RURALE (3 élèves X 45€)	135 €
CFA JOUE LES TOURS - SAINT PIERRE DES CORPS (16 élèves x 45€)	720 €
REVIVANCE DU PATRIMOINE	500 €
CARTABLE ET SAC'ADO LUYNOSIS	400 €
ASSOCIATION PRÉVENTION ROUTIÈRE COMITÉ 37	150 €
UNION NATIONALE DES COMBATTANTS	500 €
SPA (délibération du Conseil Municipal en date du 11/03/2025)	1 100 €
TOTAL ATTRIBUÉ	101 970 €
RÉSERVE NON AFFECTÉE	3 700 €
TOTAL ARTICLE 65748 DU BUDGET 202	105 670 €

PRÉCISE la répartition de la somme de 8 815 € correspondant aux projets pédagogiques des écoles et aux voyages scolaires de fin d'année des élèves de CM2 CAMUS, de CE2 PASTEUR, de grande section SHL et des CM2 Luynois de Sainte Geneviève, de la manière suivante :

ÉCOLES	Projets pédagogiques		Voyages scolaires fin d'année		TOTAL ARRONDI (A + B)
	Nombre de classes	Montant (A) 317.84 € / classe	Nombre d'élèves	Montant * (B)	
CAMUS	3	953.52 €	42	1 055.40 €	2 009.00 €
S H L	4	1 271.36 €	24	603.09 €	1 875.00 €
PASTEUR	5	1 589.20 €	34	854.37 €	2 444.00 €
STE GENEVIÈVE	5	1 589.20 €	15	897.45 €	2 487.00 €
TOTAL					8 815.00 €

***Montant de l'enveloppe globale CM2 école publique (57 élèves X 59.83€, soit 3 410.31€) réparti entre les élèves de fin de cycle (grande section maternelle, CE2 Pasteur et CM2 Camus) soit 25.1286 € / élève**
Pour Sainte Geneviève : 59.83€/élève Luynois de CM2.

INDIQUE que les sommes destinées aux établissements scolaires seront versées :
- Pour les écoles publiques : aux coopératives scolaires de chaque établissement.
- Pour l'école privée Sainte Geneviève : à l'OGEC de celle-ci.

PRÉCISE que sur l'enveloppe de 112 383 €, les 3 700 € restant à affecter le seront ultérieurement en cas de besoin, par délibération spécifique.

PRÉCISE que le versement des subventions accordées à l'ASL et à l'AML se fera par acomptes, dans la limite bien entendu des montants alloués au titre de l'exercice 2025.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



Bertrand RITOURET

La secrétaire de séance,

Madame Sylviane FORTUN,
Adjointe au Maire.

Délibération rendue exécutoire :

Par sa transmission en Préfecture le : **03 AVR. 2025**

Et sa publication le site internet de la commune le : **03 AVR. 2025**

Le Maire,



Envoyé en préfecture le 03/04/2025

Reçu en préfecture le 03/04/2025

Publié le

ID : 037-213701394-20250401-DEL_01042025_10-DE

S²LO

Envoyé en préfecture le 03/04/2025

Reçu en préfecture le 03/04/2025

Publié le

ID : 037-213701394-20250401-DEL_01042025_10-DE

